



Le Lieu Unique un patrimoine urbain - Nantes - © Jmpatrimoine

Retombées attendues

Au niveau le plus théorique : il s'agit d'évaluer dans quelle mesure nous sommes entrés dans un nouveau « régime de patrimonialité ».

A un niveau pluridisciplinaire : concernant les sciences sociales de l'espace, ce travail doit nous permettre de clarifier les enjeux associés à la mise en exergue du PLU, pour l'identification et la protection du patrimoine. Il s'agit au final de préciser le cadre réglementaire le plus apte à assurer la pérennisation du patrimoine.

Au niveau le plus pratique : nous souhaitons apporter un éclairage aux acteurs concernés par l'évolution des droits de l'urbanisme et du patrimoine.

Partenaires

De nombreuses institutions œuvrant dans le champ de la protection du patrimoine ont manifesté un intérêt majeur pour le projet présenté par l'équipe. **Se sont déjà engagés dans cette logique de soutien :**

- L'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés
- La Fédération Patrimoine Environnement
- La Mission Val de Loire (Site Unesco)
- Le GIP GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat)
- La Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire

D'autres sont envisagés : ANABF, FNAU, FNCAUE, ADCF, AMF, CNFPT, associations des urbanistes territoriaux, des architectes du patrimoine.

Les partenaires et acteurs de l'urbanisme sont conviés deux fois par an à un **comité technique**

Valorisation et Livrables

Application

- Partenariat avec un Master professionnel de l'université François-Rabelais, Tours

Valorisation scientifique

- Articles
- Web recherche - Carnet Hypothèses.org
- Ouverture d'une chaîne Canal U
- Ouvrage de synthèse
- Colloque de synthèse

Valorisation non académique

- Séminaire à destination du comité technique
- Newsletter semestrielle
- Formations à destination des instructeurs
- Série de films courts-métrages à destination des élus et techniciens des collectivités



Programme de
recherche ANR
2015-2019

Le programme de recherche PLU PATRIMONIAL a pour objectif d'établir un portrait exhaustif du Plan Local d'Urbanisme Patrimonial. Il a obtenu un financement de l'Agence Nationale pour la Recherche pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2015. Il regroupe une quinzaine de chercheurs issus de la géographie, du droit, de l'architecture et de la sociologie.

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture - Lyon
EVS LAURE

Université Louis Lumière - Lyon II
DCT

Université d'Angers
Centre Jean Bodin

Université François-Rabelais - Tours
CITERES

Site web : <http://plupat.hypotheses.org/>



COORDINATION SCIENTIFIQUE

Arnaud de LAJARTRE

06.12.31.37.62

arnaud.bernarddelajartre@univ-angers.fr

Vincent VESCHAMBRE

06.37.39.75.05

vincent.veschambre@lyon.archi.fr

COORDINATION OPERATIONNELLE

Mathieu GIGOT

02.47.36.14.89

mathieu.gigot@univ-tours.fr

Axes de recherche

1) Le premier enjeu de la recherche a pour objectif d'établir une archéologie de la notion de *PLU Patrimonial*. **Il s'agit de reconstituer la genèse de l'expression *PLU patrimonial***, expression sans valeur juridique.

2) Le deuxième enjeu de ce travail vise à **caractériser ce qui pourrait être considéré comme *PLU patrimonial***, en précisant la nature (les types de patrimoines) et l'ampleur des formes d'identifications, ainsi que le degré d'ambition en matière de mise en valeur et de protections patrimoniales.

3) Le troisième enjeu cherche à **préciser la diversité des modes d'appropriation et des interprétations locales des possibilités ouvertes par le code de l'urbanisme**. Pour cerner l'inégale ambition en matière de patrimoine, le travail de radiographie du corpus de PLU sera complété par des entretiens avec les acteurs de l'élaboration et du renouvellement de ces PLU : élus et techniciens en charge de ce dossier, fonctionnaires en charge du patrimoine, collectifs et associations quand ils sont mobilisés, voire impliqués dans des démarches participatives.

4) La quatrième question posée par ce programme consiste finalement à **voir si le PLU peut devenir l'outil nécessaire mais suffisant de protection et de gestion des patrimoines**. Peut-il sérieusement concurrencer les outils dédiés à cet enjeu existant entre autre au sein du code de patrimoine ?

Terrains envisagés : Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Val de Loire, Grand Lyon - Grenoble, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, La Riche, Grand-Chambord...



Membres de l'équipe

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture - Lyon UMR 5600 EVS LAURE

Coordinateur **Vincent VESCHAMBRE** : Professeur à l'ENSA de Lyon, il est membre de l'UMR Environnement, ville, société (et responsable de l'une de ses composantes), ainsi que du Labex IMU au sein desquels il traite notamment des dynamiques urbaines contemporaines à travers une approche dialectique de la patrimonialisation et de la démolition. Dans le cadre de ce premier partenaire, sont impliqués un doctorant en architecture, **Bastien COUTURIER**, qui analyse les radiations au titre des monuments historiques ; un maître assistant architecte-urbaniste qui a suivi l'élaboration du PLU de Strasbourg, **François NOWAKOWSKI** ; et un maître de conférence en géographie, spécialiste des enjeux de labélisation UNESCO, **Sébastien JACQUOT**. **Cécile REGNAULT**, architecte, conceptrice d'environnements sonores, est chercheuse au LAURE. Elle est expérimentée dans la pratique des outils audio-visuels de concertation pour la révision des PLU.

Université d'Angers

EA 4337 Centre Jean Bodin

Coordinateur **Arnaud de LAJARTRE** : Maître de conférences en droit public de l'Université d'Angers, spécialiste du droit de l'environnement et du patrimoine au Centre Jean Bodin, et responsable scientifique des Journées d'Etudes « droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager ». Au sein de ce second partenaire, il sera accompagné par **Paul IOGNA-PRAT**, administrateur territorial honoraire, à la fois spécialiste du droit du patrimoine (sous l'angle de la décentralisation) et fin connaisseur du monde des élus, des techniciens et des associatifs, par son parcours professionnel et militant et par sa recherche doctorale, ainsi que par **Raphaël BRETT**, doctorant en droit de l'environnement et de l'urbanisme, sur le thème de la participation du public à ce qui peut être reconnu comme patrimoine dans le cadre d'un PLU.

Université Louis Lumière - Lyon II

EA 4573 DCT

Responsable **Pascal PLANCHET** : Il est le spécialiste de l'ouverture du droit de l'urbanisme au patrimoine. Professeur à Lyon 2, il est membre de l'équipe d'accueil Droit, contrat et territoire, centre associé au GRIDAUH. **Fabrice THURIOT**, docteur en droit HDR, ingénieur d'études, est spécialisé dans les politiques culturelles territoriales. Il est membre du GRIDAUH. **Iza CARE** est doctorante en droit public sous la direction de Pascal Planchet, elle est associée au projet.

Université François-Rabelais - Tours

UMR 7324 CITERES

Responsable **Patrice MELE** : Spécialisé dans l'analyse des qualifications juridiques de l'espace et de leurs effets, professeur des universités, il est directeur de l'UMR CITERES, laboratoire pluridisciplinaire (aménagement, géographie, sociologie, archéologie) au sein duquel l'action publique patrimoniale constitue une thématique transversale. **Mathieu GIGOT**, docteur en géographie, a pu suivre les discussions de la loi LCAP lorsqu'il était chargé de mission en urbanisme patrimonial à l'ANVPAH et VSSP jusqu'à fin 2013. **Romeo CARABELLI**, architecte et géographe, ingénieur de recherche CITERES, possède une expertise internationale sur les processus de patrimonialisation des espaces urbains. **Julie MARCHAND** est doctorante en sociologie urbaine au sein de l'UMR CITERES, où elle travaille sur l'analyse de l'appropriation des politiques publiques patrimoniales par les techniciens et les usagers.

